



Judo Club *95710 Bray et Lû*

Saison 2025/2026 **Reprise le Mardi 09 Septembre**

Judo	1 ^{er} Cours	5 à 10 ans	Mardi	17h10 à 18h10
	2 ^{ème} Cours	A partir de 10 ans		18h10 à 19h15
Taïso		A partir de 12 ans		18h10 à 19h15

Pour de sécurité et d'homogénéité des cours, le professeur se réserve de droit de définir les cours précis de chaque licencié

Demandez le dossier d'inscription aux heures de cours et vous devrez fournir :

- La fiche individuelle de renseignements avec une adresse mail valide
- **Pour les mineurs :** l'attestation relative à l'état de santé du sportif
- **Pour les majeurs :**
 - Pour une 1^{ère} inscription, un certificat médical avec la mention "NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU JUDO EN COMPETITION", voir document joint.
 - Pour les réinscriptions l'attestation QS-Sport.
- 1 photo d'identité ou le passeport sportif
- 1 justificatif d'identité (photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille)
- La cotisation

La cotisation pour la saison 2025/2026:

Tarif unique adulte/enfant 140€

- La cotisation comprend, la licence FF Judo, les cours, les frais d'engagement aux compétitions FF Judo

Tarif préférentiel pour la famille

- **Règlement à l'inscription impératif**, (3 mensualités possibles)
- Prêt de kimono possible, voir condition sur place.
- Initiation gratuite tout le mois de septembre

Pour tout renseignement complémentaire :

- Francis COURTIN: ☎ 06-88-17-88-95 Monique VALADON : ☎ 06-30-82-41-99

<https://bray-lu-judo.sportsregions.fr>

<https://www.facebook.com/groups/629577717606037/?ref=share>

ATTENTION, les dossiers incomplets seront refusés

Certificat Médical

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que :

Mr, Mme, _____

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition.

Signature et cachet

A _____ le _____

Pour les titulaires d'un passeport, celui-ci doit être tamponné et visé par le médecin.

Attestation QS-Sport

Je soussigné M/Mme (Prénom NOM)

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature de sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme (Prénom NOM)

En ma qualité de représentant légal de (Prénom NOM)

Atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé « QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature de représentant légal

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026

Nom (2) / Prénoms :

Né le :

Lieu :

Dépt :

1ère nationalité :

Adresse :

Cp/Ville :

☎ :

☎ :

Mail:

Mail:

Ceinture :

Date :

DEMANDE DE PASSEPORT SPORTIF (1) _____

Club : Les ANDELYS Département : EURE 27

Discipline: JUDO et JUJITSU Date : _____

Signature du demandeur (3)

Signature du professeur

Informations complémentaires

Nom du responsable légal:

Si différentes indiquer l'adresse, le N° de téléphone et mail

Tous les noms propres, sans exception doivent être en majuscules d'imprimerie

(1) si oui coché, établir 1 chèque de 8€ à l'ordre du **CD27**

(2) Pour les femmes mariées, ajouter le nom de jeune fille

(3) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale doit signer la demande

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

1ère Inscription

- Un justificatif d'identité au choix
 - ☐ Photocopie de la carte d'identité
 - ☐ Photocopie du livret de famille
- ☐ Une photo d'identité
- ☐ Adresse mail valide
- ☐ Un certificat médical pour les majeurs
- ☐ Une attestation de santé pour les mineurs
- ☐ Le règlement de la cotisation

Réinscription

- ☐ Passeport Judo
- ☐ Le règlement de la cotisation
- ☐ L'attestation QS-Sport (voir ci-dessus) si votre certificat médical date de moins de 5 ans, sinon fournir un nouveau CM
- ☐ Pour les mineurs une attestation de l'état de santé du sportif

PAIEMENT

Possibilité de payer en 3 chèques remis lors de l'inscription. Ils seront déposés en banque au plus tard en janvier (le montant du 1^{er} règlement doit au moins également au tarif de la licence).

Attention : aucun chèque ne sera restitué si l'adhérent arrête en cours d'année.

TARIFS

Cotisation 94€ + licence 46€

En cours de saison : 41€ par trimestre commencé + licence 46€

ATTENTION, les dossiers incomplets seront refusés

Règlement intérieur Session judo

Les cours sont destinés aux enfants à partir de 5 ans et aux adultes. Ils sont donnés tous les mardis de 17h10 à 18h10 pour les débutants et de 18h10 à 19h10 pour les adultes et les confirmés au gymnase de Bray et Lû. Tous les participants se doivent d'être vêtus d'un kimono propre et de posséder des chaussures adaptées en dehors du tatami ; les participants et accompagnateurs sont également tenus de respecter le bon déroulement du cours prévu par le professeur et de ne pas le perturber la séance, l'accès à la grande salle n'est pas autorisé aux accompagnateurs.

INSCRIPTION

Les inscriptions se font à compter du 1er cours et au plus tard fin septembre. Au-delà de cette limite, les inscriptions ne seront pas prises en compte et aucune participation au cours ne sera possible. Pour une inscription en cours d'année, l'adhésion sera de 41€ par trimestre + licence 46€. Chaque adhérent devra s'acquitter, préalablement de sa cotisation.

Le certificat médical est obligatoire pour les adultes (attestation santé pour les mineurs).

VACANCES

Pas de cours durant les vacances scolaires. L'Académie (Rouen ou Paris) sera définie à Noël.

DROIT D'IMAGE

J'autorise l'AOBL à utiliser mon image ou celle de l'enfant mineur que je fais adhérer, à des fins de publication dans les médias d'information et sur le site Internet de L'AOBL (tout refus de publication devra faire l'objet d'un courrier adressé au président de l'AOBL).

Le: _____

A: _____

(3) Je soussigné:

Signature précédée de « lu et approuvé »



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2025/2026

Prix de la licence Judo / Jujitsu / Kyudo : 46 €

Prix de la licence CNKDR : 56 €

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Non (de rassurer) : _____

Prénom : _____

Nom (et cas de changement de situation) : _____

Dojo : _____

A-B-C (à remplir par le club). Si le club a plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les

Sexe : M / F

Date de naissance : _____

Catégorie : _____

Adresse complète (rue de la : _____

Nom de rue : _____

Catégorie : _____

Code postal : _____

Coordonnées : _____

Date : _____

CK : _____

DN : _____

Email : _____

Téléphone portable : _____

CERTIFICAT MEDICAL : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :

- ☐ - 1 du sport ou Questionnaire (*)
- ☐ - 2 du sport en compétition ou Questionnaire (*)
- ☐ - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical)

(*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Données personnelles (RGPD) : Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. La FFJDA vous informe de tout ce qu'elle fait avec les données personnelles sur son site Internet (bas de page). Vous pouvez exercer vos droits (accès, effacement, portabilité, limitation - sauf rectification) par email à dp@ffjudo.com. Vous pouvez en demander la rectification ou mise à jour auprès de votre club, directement sur votre espace licencié ou par email au service licences de la FFJDA à licences@ffjudo.com. Je souhaite recevoir des offres notamment commerciales de partenaires de la FFJDA : OUI / NON (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires)

ASSURANCE :

L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès d'AXA IARD via Marsh France. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès d'AXA IARD via Marsh France. Le sousigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,20 € TTC.

L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le sousigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès d'AXA via l'offre négociée par MARSH France (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com ou en ligne <https://connexion.marsh.com/client/optionjudo>) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le sousigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

ASSURANCES - Bénéficiaire en cas de décès durant la période d'indemnisation :

- ☐ Mes parents (pour l'assuré mineur) ; à défaut, mon conjoint non divorcé ou non séparé de corps judiciairement, à défaut, mon partenaire avec lequel je suis lié par un pacte civil de solidarité, à défaut, à mon concubin notoire, à défaut, par parts égales entre eux, mes enfants nés ou naitre et ceux de mon conjoint s'il en avait la charge, à défaut, par parts égales entre eux, mon père et ma mère, ou au survivant d'entre eux, à défaut, mes ayants droit selon la dévolution successorale.
- ☐ Autres bénéficiaires. Précisez noms, prénoms, dates de naissance : _____

REFUS D'ASSURANCE : Si le sousigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à sa intégrité physique. Il ne réclamera pas la somme de 2,20 € TTC avec la licence.

Date : _____

SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2025 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.

Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites auprès de MARSH.

Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : <http://www.ffjudo.com/assurances>.

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des Textes Officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et qualité) : _____

« Lu et Approuvé » : _____

Date et signature obligatoire : _____

Date : _____ / _____ / 202_

Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14 Service Licences : 0140521592

email : licences@ffjudo.com

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2025/2026 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès d'AXA IARD Assurances via MARSH France (contrat N° 11383119004) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties. Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site <http://www.ffjudo.com/La-federation/Assurance>. L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès d'AXA IARD Assurances via MARSH France (contrat N° 22351748104) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,20 € TTC) Assuré : le(s) Titulaire(s) d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines associées ou de la Confédération Française de Jiu-Jitsu brésilien, y compris les arbitres Ce contrat comporte des exclusions consultables sur la notice assurance accessible sur la page assurance du site de la fédération (ffjudo.com/assurances)

DECES			
Licenciés, collaborateurs bénévoles, pratiquants occasionnels non licenciés et pratiquants non licenciés participant à l'opération « JUDO VACANCES », aux cours d'essais dispensés en péri et post scolaire et au dispositif de séances découverte « Deviens judoka » ou « Deviens jujiteiro »	Dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA	Capital de 150.000€
Jusqu'à 16 ans révolus : capital de 15.000€ A partir de 17 ans : capital de 50.000€ Un capital supplémentaire par enfant à charge : 10% du capital décès	Capital de 70.000€		
FRAIS D'OBSEQUES : Indemnité limitée au remboursement, sur justificatifs, des frais d'obseques et dans la limite de 1.500€			
INVALIDITE			
Licenciés	Dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA	Collaborateurs bénévoles, pratiquants occasionnels non licenciés et autres*
Franchise : < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 70.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 70.000€	Franchise : < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 100.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 100.000€	Franchise : < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 300.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 300.000€	Franchise : < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 70.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 70.000€
ACCIDENT CORPOREL GRAVE Invalidité égale ou supérieure à 61%			
Licenciés	Dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA	
1.070.000€ x taux d'IP	1.100.000€ x taux d'IP	1.300.000€ x taux d'IP	
Après expertise du médecin-conseil de l'Assureur : • Remboursement des frais immédiats et aide aux proches par le biais du dispositif Albatros : dans la limite d'un montant de 15.000 € et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident. • Versement d'un capital immédiat de 70.000 € ou 100.000 € avant consolidation et après expertise du médecin-conseil de l'Assureur sur l'évaluation du taux d'invalidité de l'Assuré. • Services d'accompagnement à l'Assuré et ses proches proposés par le dispositif Albatros.			
INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE			
Dirigeants, Sportifs de haut niveau, dirigeants du comité exécutif et arbitres du niveau national	Enseignants (ne relevant pas de la CCN du Sport)		
Indemnités journalières : 70€ / jour Indemnité versée à compter du 16e jour (4e jour en cas d'hospitalisation) suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours	Indemnités journalières : 45€ / jour Indemnité versée à compter du 16e jour (4e jour en cas d'hospitalisation) suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours		
DEPENSES DE SANTE			
Licenciés (y compris arbitres), dirigeants, sportifs de haut niveau, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales et enseignants bénévoles	Collaborateurs bénévoles, pratiquants occasionnels non licenciés et autres*		
Dans la limite de 3.000€ par accident : - Les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins dentaires, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures - Garantie étendue : au dépassement d'honoraires - à la majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone, internet, etc.) - aux frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques) - aux frais de transport pour se rendre aux soins prescrits - aux frais de transport des victimes : domicile - lieu de travail / scolaire - aux frais d'ostéopathe	Dans la limite de 200% de la base de remboursement de la Sécurité sociale : - frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins dentaires, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures		
LICENCIES ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU			
SOUTIEN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE			
Dans la limite de 1.800€ Franchise : 15 jours d'arrêt consécutifs			
ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE			
Remboursement du montant des consultations auprès d'un psychologue dans la limite de 2.500€ en cas de : - décès - invalidité permanente égale ou supérieure à 61%			

*Pratiquants non licenciés participant à l'opération « JUDO VACANCES », aux cours d'essais dispensés en péri et post scolaire et au dispositif de séances découverte « Deviens judoka » ou « Deviens jujiteiro »

OPTIONS COMPLEMENTAIRES : Souscrite de la protection des licenciés et consente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit à auprès d'AXA IARD Assurances via MARSH (contrat N° 22351748104), des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- D'un capital "Dicks" ;
- D'un capital "Invalidité" ;
- D'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.

Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra se connecter à l'adresse suivante : <https://connexion.marsh.com/client/optionjudo> ou remplir le formulaire téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer par mail à MARSH FRANCE (assurances.judo@marsh.com) en prenant soin d'effectuer un virement à MARSH France du montant de la formule retenue.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de Mutuaide via MARSH France N°10308), prévoit notamment :

- Rapatriement sanitaire
- Visite proche si hospitalisation + 7 jours
- Prolongation de séjour
- Poursuite du voyage
- Frais médicaux et d'hospitalisation
- Recherche et envoi de médicaments et prothèses
- Frais de recherche et de secours
- Rapatriement de corps
- Formalités décès
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou décès d'un proche
- Rapatriement des accompagnants
- Remplacement d'un accompagnateur
- Retour anticipé suite sinistre majeur dans la résidence principale
- Accompagnement d'une personne handicapée et des enfants de - 18 ans
- Vol, perte ou destruction de documents
- Rapatriement des animaux, bagages à main et accessoires
- Acheminement de matériel indisponible sur place suite vol ou dommages
- Frais de télécommunication à l'étranger
- Soutien psychologique
- Avance de fond
- Caution pénale
- Soutien scolaire, conseils médicaux, Renseignements pratiques, assistance linguistique, Messages urgents

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 01 48 82 62 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : MARSH France Tel. : 01 87 21 27 87 / Mail renseignement : assurances.judo@marsh.com /
Mail déclaration sinistre : sinistres.arn@marsh.com ou en ligne : <https://connexion.marsh.com/client/declarationjudo>

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (Notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

En cas de réclamation : Le paragraphe ci-dessous précise les modalités d'examen des réclamations et le recours possible à la Médiation de l'assurance. Comment adresser votre réclamation ? Dans tous les cas, vous devez formuler par écrit votre réclamation afin que nous puissions répondre au mieux à votre insatisfaction, et l'adresser : A votre interlocuteur AXA habituel (ses coordonnées sont indiquées sur vos documents et sur votre Espace Client en ligne) ou au service clients avec lequel vous êtes en relation, ou, à tout moment, au Service Réclamations en fonction de la nature du litige :

Pour les garanties d'assurance :
- via le formulaire de contact sur www.axa.fr ou en ligne depuis votre Espace Client AXA ou par courrier, à l'adresse suivante :
- AXA France - Service Réclamations - TSA 46 307 - 95901 Cergy-Pontoise Cedex 9

Pour les engagements : Un accusé de réception vous sera adressé dans un délai maximum de dix jours. Votre attention sera attirée avec le plus grand soin et une réponse argumentée vous sera adressée dans un délai maximum de soixante jours.

La médiation de l'assurance : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'assurance, deux mois après avoir présenté votre réclamation écrite, dès lors que vous n'avez pas obtenu de réponse ou que celle-ci ne vous satisfait pas, dans un délai maximum d'un an à compter de la date de votre première réclamation écrite.

Cette saisine peut se faire : par voie électronique sur le site www.mediateur-assurance.org ou par courrier, à l'adresse suivante : Le médiateur de l'assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

L'intervention du Médiateur est gratuite. Le Médiateur formule une proposition de solution dans un délai de 3 mois à réception de votre dossier complet. Les deux parties, vous-même et AXA, restent libres de suivre ou non la proposition du Médiateur. Vous conservez à tout moment la possibilité de saisir le tribunal compétent.



**PRISE DE LICENCE
MINEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

ATTESTATION QS sport

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la
négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif.

Questionnaire de santé « QS-SPORT »



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.



Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es : ☐ une fille ☐ un garçon		OUI	NON
Ton âge : ans			
L'année dernière	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré(e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?		
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
	Te sens-tu triste ou inquiet ?		
	Pleures-tu plus souvent ?		
	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
À faire remplir par les parents			
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.